

LA SAINTE-CÉCILE

ROUBAIX

An Cercle orphéonique « Les XI »

Le répertoire orphéonique « Les XI » a été... An Cercle orphéonique « Les XI »

Le répertoire orphéonique « Les XI » a été...

Le répertoire orphéonique « Les XI » a été...

Le répertoire orphéonique « Les XI » a été...

Le répertoire orphéonique « Les XI » a été...

Le répertoire orphéonique « Les XI » a été...

Le répertoire orphéonique « Les XI » a été...

Le répertoire orphéonique « Les XI » a été...

Le répertoire orphéonique « Les XI » a été...

Le répertoire orphéonique « Les XI » a été...

Le répertoire orphéonique « Les XI » a été...

Le répertoire orphéonique « Les XI » a été...

Le répertoire orphéonique « Les XI » a été...

Le répertoire orphéonique « Les XI » a été...

Le répertoire orphéonique « Les XI » a été...

Le répertoire orphéonique « Les XI » a été...

Le répertoire orphéonique « Les XI » a été...

Le répertoire orphéonique « Les XI » a été...

Le répertoire orphéonique « Les XI » a été...

Le répertoire orphéonique « Les XI » a été...

Le répertoire orphéonique « Les XI » a été...

Le répertoire orphéonique « Les XI » a été...

Le répertoire orphéonique « Les XI » a été...

Le répertoire orphéonique « Les XI » a été...

Le répertoire orphéonique « Les XI » a été...

Le répertoire orphéonique « Les XI » a été...

Le répertoire orphéonique « Les XI » a été...

Le répertoire orphéonique « Les XI » a été...

Le répertoire orphéonique « Les XI » a été...

Le répertoire orphéonique « Les XI » a été...

Le répertoire orphéonique « Les XI » a été...

Le répertoire orphéonique « Les XI » a été...

Le répertoire orphéonique « Les XI » a été...

Le répertoire orphéonique « Les XI » a été...

Le répertoire orphéonique « Les XI » a été...

Le répertoire orphéonique « Les XI » a été...

Le répertoire orphéonique « Les XI » a été...

Le répertoire orphéonique « Les XI » a été...

Le répertoire orphéonique « Les XI » a été...

Le répertoire orphéonique « Les XI » a été...

Le répertoire orphéonique « Les XI » a été...

Le répertoire orphéonique « Les XI » a été...

Le répertoire orphéonique « Les XI » a été...

Le répertoire orphéonique « Les XI » a été...

Le répertoire orphéonique « Les XI » a été...

Le répertoire orphéonique « Les XI » a été...

Le répertoire orphéonique « Les XI » a été...

Le répertoire orphéonique « Les XI » a été...

Le répertoire orphéonique « Les XI » a été...

Le répertoire orphéonique « Les XI » a été...

Le répertoire orphéonique « Les XI » a été...

Le répertoire orphéonique « Les XI » a été...

Le répertoire orphéonique « Les XI » a été...

Le répertoire orphéonique « Les XI » a été...

Le répertoire orphéonique « Les XI » a été...

Le répertoire orphéonique « Les XI » a été...

Le répertoire orphéonique « Les XI » a été...

Le répertoire orphéonique « Les XI » a été...

Le répertoire orphéonique « Les XI » a été...

Le répertoire orphéonique « Les XI » a été...

Le répertoire orphéonique « Les XI » a été...

Le répertoire orphéonique « Les XI » a été...

Le répertoire orphéonique « Les XI » a été...

Le répertoire orphéonique « Les XI » a été...

Le répertoire orphéonique « Les XI » a été...

Le répertoire orphéonique « Les XI » a été...

Le répertoire orphéonique « Les XI » a été...

Le répertoire orphéonique « Les XI » a été...

Le répertoire orphéonique « Les XI » a été...

Le répertoire orphéonique « Les XI » a été...

Le répertoire orphéonique « Les XI » a été...

Le répertoire orphéonique « Les XI » a été...

Le répertoire orphéonique « Les XI » a été...

Le répertoire orphéonique « Les XI » a été...

Le répertoire orphéonique « Les XI » a été...

Le répertoire orphéonique « Les XI » a été...

Le répertoire orphéonique « Les XI » a été...

Le répertoire orphéonique « Les XI » a été...

Le répertoire orphéonique « Les XI » a été...

Le répertoire orphéonique « Les XI » a été...

Le répertoire orphéonique « Les XI » a été...

Le répertoire orphéonique « Les XI » a été...

Le répertoire orphéonique « Les XI » a été...

Le répertoire orphéonique « Les XI » a été...

Le répertoire orphéonique « Les XI » a été...

Le répertoire orphéonique « Les XI » a été...

Le répertoire orphéonique « Les XI » a été...

Le répertoire orphéonique « Les XI » a été...

Nouvelles économiques et financières

Echanges internationaux

La diminution de commerce mondial a continué pendant le troisième trimestre 1938

La diminution d'échanges mondiaux, constatée pendant le premier semestre, n'a pas complètement cessé pendant le troisième trimestre. Une statistique s'élevait à 53 pays, représentant entre 90 et 95 % du commerce mondial. Le montant des échanges a augmenté de 3 % (alors que, normalement, ce trimestre, pendant lequel on a vu la recrudescence européenne, est en moyenne de 1924 à 1929, en moyenne par exemple, de 1,1 %). Le prix moyen des produits échangés est en baisse de 2,5 % alors que la même période du trimestre 1937, la baisse de valeur du commerce mondial, pendant ce semestre de 1938 a été de 17,8 %. Cette diminution est, par moitié, à la baisse en quantité et à la baisse des prix.

Revue hebdomadaire des marchés cotonniers

MM. Milligan Weld et Cie nous écrivent : Les efforts déployés par les chefs de certains Etats en vue de trouver le remède à la situation actuelle de l'économie mondiale se trouvent périodiquement interrompus par des manifestations pour le maintien de l'ordre des nationalités. Les nouvelles favorables récentes telles que la conclusion d'accords commerciaux entre l'Amérique et l'Amérique et l'Egypte, l'entrée en vigueur du pacte anglo-américain, etc., ont été suivies d'autres revendications. Elles ont conduit à la possibilité d'un retour prochain à une situation apaisée en Europe et surtout à l'esprit d'entreprise dans le monde. Les cotons américains qui sont actuellement à l'état de baisse de prix est en fait de choses au cours de la dernière quinzaine.

TOUFFLERS

L'Harmonie municipale de Toufflers fête sa patronne sainte Cécile ce dimanche 11 décembre. A cette occasion, elle donnera une audition au cours de la messe de 11 h. en l'église de Toufflers. Sous la direction de Victor Cougny, elle exécutera les œuvres suivantes : 1° Prélude aux Clercs ouvertures de H. Widor (clarinette solo, M. Jules Bini); 2° Chant d'opéra de Gustave Charpentier; 3° La Reine de Saba, de Charles Gounod; 4° En avant, défilé avec tambour à l'étranger de E. Tschick. Le banquet traditionnel sera servi à 14 h. salle Leclerc. Il sera suivi d'un bal gratuit à 20 h.

LEERS

L'Harmonie municipale de Leers, en l'église de Leers, donnera le dimanche 11 décembre, à 10 h., l'Harmonie municipale. Elle donnera une audition au cours de la messe de 11 h. en l'église de Leers. Sous la direction de Victor Cougny, elle exécutera les œuvres suivantes : 1° Prélude aux Clercs ouvertures de H. Widor (clarinette solo, M. Jules Bini); 2° Chant d'opéra de Gustave Charpentier; 3° La Reine de Saba, de Charles Gounod; 4° En avant, défilé avec tambour à l'étranger de E. Tschick. Le banquet traditionnel sera servi à 14 h. salle Leclerc. Il sera suivi d'un bal gratuit à 20 h.

LEERS

L'Harmonie municipale de Leers, en l'église de Leers, donnera le dimanche 11 décembre, à 10 h., l'Harmonie municipale. Elle donnera une audition au cours de la messe de 11 h. en l'église de Leers. Sous la direction de Victor Cougny, elle exécutera les œuvres suivantes : 1° Prélude aux Clercs ouvertures de H. Widor (clarinette solo, M. Jules Bini); 2° Chant d'opéra de Gustave Charpentier; 3° La Reine de Saba, de Charles Gounod; 4° En avant, défilé avec tambour à l'étranger de E. Tschick. Le banquet traditionnel sera servi à 14 h. salle Leclerc. Il sera suivi d'un bal gratuit à 20 h.

LEERS

L'Harmonie municipale de Leers, en l'église de Leers, donnera le dimanche 11 décembre, à 10 h., l'Harmonie municipale. Elle donnera une audition au cours de la messe de 11 h. en l'église de Leers. Sous la direction de Victor Cougny, elle exécutera les œuvres suivantes : 1° Prélude aux Clercs ouvertures de H. Widor (clarinette solo, M. Jules Bini); 2° Chant d'opéra de Gustave Charpentier; 3° La Reine de Saba, de Charles Gounod; 4° En avant, défilé avec tambour à l'étranger de E. Tschick. Le banquet traditionnel sera servi à 14 h. salle Leclerc. Il sera suivi d'un bal gratuit à 20 h.

LEERS

L'Harmonie municipale de Leers, en l'église de Leers, donnera le dimanche 11 décembre, à 10 h., l'Harmonie municipale. Elle donnera une audition au cours de la messe de 11 h. en l'église de Leers. Sous la direction de Victor Cougny, elle exécutera les œuvres suivantes : 1° Prélude aux Clercs ouvertures de H. Widor (clarinette solo, M. Jules Bini); 2° Chant d'opéra de Gustave Charpentier; 3° La Reine de Saba, de Charles Gounod; 4° En avant, défilé avec tambour à l'étranger de E. Tschick. Le banquet traditionnel sera servi à 14 h. salle Leclerc. Il sera suivi d'un bal gratuit à 20 h.

LEERS

L'Harmonie municipale de Leers, en l'église de Leers, donnera le dimanche 11 décembre, à 10 h., l'Harmonie municipale. Elle donnera une audition au cours de la messe de 11 h. en l'église de Leers. Sous la direction de Victor Cougny, elle exécutera les œuvres suivantes : 1° Prélude aux Clercs ouvertures de H. Widor (clarinette solo, M. Jules Bini); 2° Chant d'opéra de Gustave Charpentier; 3° La Reine de Saba, de Charles Gounod; 4° En avant, défilé avec tambour à l'étranger de E. Tschick. Le banquet traditionnel sera servi à 14 h. salle Leclerc. Il sera suivi d'un bal gratuit à 20 h.

LEERS

L'Harmonie municipale de Leers, en l'église de Leers, donnera le dimanche 11 décembre, à 10 h., l'Harmonie municipale. Elle donnera une audition au cours de la messe de 11 h. en l'église de Leers. Sous la direction de Victor Cougny, elle exécutera les œuvres suivantes : 1° Prélude aux Clercs ouvertures de H. Widor (clarinette solo, M. Jules Bini); 2° Chant d'opéra de Gustave Charpentier; 3° La Reine de Saba, de Charles Gounod; 4° En avant, défilé avec tambour à l'étranger de E. Tschick. Le banquet traditionnel sera servi à 14 h. salle Leclerc. Il sera suivi d'un bal gratuit à 20 h.

LEERS

L'Harmonie municipale de Leers, en l'église de Leers, donnera le dimanche 11 décembre, à 10 h., l'Harmonie municipale. Elle donnera une audition au cours de la messe de 11 h. en l'église de Leers. Sous la direction de Victor Cougny, elle exécutera les œuvres suivantes : 1° Prélude aux Clercs ouvertures de H. Widor (clarinette solo, M. Jules Bini); 2° Chant d'opéra de Gustave Charpentier; 3° La Reine de Saba, de Charles Gounod; 4° En avant, défilé avec tambour à l'étranger de E. Tschick. Le banquet traditionnel sera servi à 14 h. salle Leclerc. Il sera suivi d'un bal gratuit à 20 h.

LEERS

L'Harmonie municipale de Leers, en l'église de Leers, donnera le dimanche 11 décembre, à 10 h., l'Harmonie municipale. Elle donnera une audition au cours de la messe de 11 h. en l'église de Leers. Sous la direction de Victor Cougny, elle exécutera les œuvres suivantes : 1° Prélude aux Clercs ouvertures de H. Widor (clarinette solo, M. Jules Bini); 2° Chant d'opéra de Gustave Charpentier; 3° La Reine de Saba, de Charles Gounod; 4° En avant, défilé avec tambour à l'étranger de E. Tschick. Le banquet traditionnel sera servi à 14 h. salle Leclerc. Il sera suivi d'un bal gratuit à 20 h.

LEERS

L'Harmonie municipale de Leers, en l'église de Leers, donnera le dimanche 11 décembre, à 10 h., l'Harmonie municipale. Elle donnera une audition au cours de la messe de 11 h. en l'église de Leers. Sous la direction de Victor Cougny, elle exécutera les œuvres suivantes : 1° Prélude aux Clercs ouvertures de H. Widor (clarinette solo, M. Jules Bini); 2° Chant d'opéra de Gustave Charpentier; 3° La Reine de Saba, de Charles Gounod; 4° En avant, défilé avec tambour à l'étranger de E. Tschick. Le banquet traditionnel sera servi à 14 h. salle Leclerc. Il sera suivi d'un bal gratuit à 20 h.

LEERS

L'Harmonie municipale de Leers, en l'église de Leers, donnera le dimanche 11 décembre, à 10 h., l'Harmonie municipale. Elle donnera une audition au cours de la messe de 11 h. en l'église de Leers. Sous la direction de Victor Cougny, elle exécutera les œuvres suivantes : 1° Prélude aux Clercs ouvertures de H. Widor (clarinette solo, M. Jules Bini); 2° Chant d'opéra de Gustave Charpentier; 3° La Reine de Saba, de Charles Gounod; 4° En avant, défilé avec tambour à l'étranger de E. Tschick. Le banquet traditionnel sera servi à 14 h. salle Leclerc. Il sera suivi d'un bal gratuit à 20 h.

LEERS

L'Harmonie municipale de Leers, en l'église de Leers, donnera le dimanche 11 décembre, à 10 h., l'Harmonie municipale. Elle donnera une audition au cours de la messe de 11 h. en l'église de Leers. Sous la direction de Victor Cougny, elle exécutera les œuvres suivantes : 1° Prélude aux Clercs ouvertures de H. Widor (clarinette solo, M. Jules Bini); 2° Chant d'opéra de Gustave Charpentier; 3° La Reine de Saba, de Charles Gounod; 4° En avant, défilé avec tambour à l'étranger de E. Tschick. Le banquet traditionnel sera servi à 14 h. salle Leclerc. Il sera suivi d'un bal gratuit à 20 h.

LEERS

L'Harmonie municipale de Leers, en l'église de Leers, donnera le dimanche 11 décembre, à 10 h., l'Harmonie municipale. Elle donnera une audition au cours de la messe de 11 h. en l'église de Leers. Sous la direction de Victor Cougny, elle exécutera les œuvres suivantes : 1° Prélude aux Clercs ouvertures de H. Widor (clarinette solo, M. Jules Bini); 2° Chant d'opéra de Gustave Charpentier; 3° La Reine de Saba, de Charles Gounod; 4° En avant, défilé avec tambour à l'étranger de E. Tschick. Le banquet traditionnel sera servi à 14 h. salle Leclerc. Il sera suivi d'un bal gratuit à 20 h.

LEERS

L'Harmonie municipale de Leers, en l'église de Leers, donnera le dimanche 11 décembre, à 10 h., l'Harmonie municipale. Elle donnera une audition au cours de la messe de 11 h. en l'église de Leers. Sous la direction de Victor Cougny, elle exécutera les œuvres suivantes : 1° Prélude aux Clercs ouvertures de H. Widor (clarinette solo, M. Jules Bini); 2° Chant d'opéra de Gustave Charpentier; 3° La Reine de Saba, de Charles Gounod; 4° En avant, défilé avec tambour à l'étranger de E. Tschick. Le banquet traditionnel sera servi à 14 h. salle Leclerc. Il sera suivi d'un bal gratuit à 20 h.

BELOGNE

MOUSCRON, 105, rue de la Station. (Téléphone 5.44.)

L'ouverture de relations normales avec Burgos ne soulève plus aucune difficulté grave

On signale de bonne source qu'aucune difficulté de nature à retarder davantage l'envoi d'un délégué belge auprès du général Franco, n'est soulevée par le gouvernement de Burgos. Rien n'empêche, en conséquence, M. Spaak de tenir sa promesse et de répondre au vœu de la majorité légale du pays. On émettait, il est vrai, des craintes sur la reconnaissance des Belges soulevés des difficultés. On réclamait à droite et au parti libéral, le réajustement immédiat de cette question, pour mettre fin aux manœuvres qui paralysent encore l'action gouvernementale. Suivant de récentes informations, les négociations pour l'envoi d'un délégué belge près le gouvernement de Burgos, semblent d'ailleurs entrer dans une phase décisive.

Une violente explosion dans un magasin d'appareils électriques à Anvers

Le commerçant est grièvement brûlé. Un inconnu se présente, vendredi soir, rue Nationale à Anvers, chez M. Hugo Claus, électricien. Il déclare être en possession d'un appareil dont il ignorait l'usage et pria le commerçant de bien vouloir examiner l'engin, venant de découvrir la forme d'un encrier. L'électricien, ne parvenant pas à déterminer la nature de l'appareil, le soumit à un léger courant électrique. Une formidable explosion se produisit aussitôt, ravageant le magasin, détruisant appareils, lampes, lustres, etc. Le commerçant, grièvement blessé, se maintint brutalement à l'extérieur et fut immédiatement transporté à l'hôpital Sainte-Elisabeth. La police, alertée, interrogea l'étranger client, un homme à l'aspect étrange, dont l'objet d'un de ses amis, déclara decker, dont il donna l'adresse. Une perquisition chez ce dernier fit découvrir 130 détonateurs parés à celui qui venait d'exploser dans les mains du malheureux électricien. Les deux dockers, arrêtés et conduits au Palais de justice, furent interrogés. Il s'agit des hommes Dewael et Noen. L'enquête établit que les mortels engins provenaient d'un stock de cinq cent trente explosifs identiques, employés lors de la destruction d'un dépôt de la gare de Turnhout. Quatre cents autres étaient retrouvés. Les cent vingt-neuf autres, manquant, seraient ceux qui viennent d'être découverts.

La attitude du parti libéral

La majorité qui soutient le gouvernement ne peut admettre plus longtemps, écrit l'organe du parti libéral et que le sort du gouvernement soit décidé par le Soviet de la Maison du Peuple. Les libéraux à droite et au parti libéral, dit de son côté : « Une collaboration gouvernementale qui continuerait dans cette voie et où libéraux et catholiques de gauche et de droite se verraient évincés par les socialistes iraient à sa suite la couverture ne serait plus qu'une duplicité. Et cette duplicité, qu'on le sache, les libéraux ne s'en feront pas les complices. »

L'organisation des congés payés

Le « Monteur » vient de publier l'arrêté relatif à l'organisation des congés payés de la loi du 20 août 1938 sur les congés payés. La Caisse nationale auxiliaire des congés payés, créée par cette loi et gérée par la Caisse générale d'épargne et de retraite, commencera à fonctionner le 2 janvier 1939. Les employeurs pourront, à partir de cette date, demander dans les bureaux de poste les cartes et timbres de vacances émis par la Caisse nationale, en vue de l'application des dispositions légales. Pour les industries ou groupes d'industries qui seraient autorisées, par arrêté royal, à employer des salariés en vue de la constitution de la rémunération de congé sera fixé par industrie ou groupe d'industries, après accord entre la Caisse nationale et les groupements professionnels compétents.

COURTRAI

M. et M<sup>me</sup> Coussement-Holvoet fêteront prochainement leurs noces d'or. Prochainement, M. Frédéric Coussement et M<sup>me</sup> Marie Holvoet, domiciliés à Courtrai, 150, chaussée de Marck, fêteront le cinquantenaire anniversaire de leur mariage. Ils naquirent respectivement à Lauwe le 27 juin 1863 et à Halluin (Fr.).

Deux belles et courageuses figures du temps de l'occupation allemande

Prochainement, M. Frédéric Coussement et M<sup>me</sup> Marie Holvoet, domiciliés à Courtrai, 150, chaussée de Marck, fêteront le cinquantenaire anniversaire de leur mariage. Ils naquirent respectivement à Lauwe le 27 juin 1863 et à Halluin (Fr.).

Le tirage de l'emprunt à lots 1922

Samedi, à cet effet, le 19<sup>h</sup> tirage au sort de l'emprunt 1922 à lots de la Fédération des coopératives pour dommages de guerre. Les primes sont échues comme suit : 1° 1<sup>re</sup> prime de 500.000 francs; 2° 2<sup>e</sup> prime de 250.000 francs; 3° 3<sup>e</sup> prime de 100.000 francs. Les autres obligations de cette série, ainsi que toutes les obligations de la série 60 015, sont remboursables à 512 francs 50 centimes le 1<sup>er</sup> janvier 1939. Les autres obligations de cette série, ainsi que toutes les obligations de la série 60 015, sont remboursables à 512 francs 50 centimes le 1<sup>er</sup> janvier 1939.

Le dompteur Bougionne est blessé au Cirque royal à Bruxelles

Samedi après-midi, pendant la représentation du Cirque royal, des dompteurs M. Bougionne, a été renversé et grièvement blessé par un lion. Le frère du dompteur pénétra dans la cage et, après avoir tiré plusieurs coups de revolver à blanc, chercha à reculer le fer de sa machette sur le blessé. Celui-ci s'évanouit au moment où il quittait la piste. Après ce dramatique incident, la représentation a continué.

« Moederke » Vervaeck, d'Heester, est décédée, hier, dans sa 105<sup>e</sup> année

Samedi matin, vers 5 h. 30, « Moederke » Vervaeck, la centenaire d'Heester, a rendu le dernier soupir. Depuis quelques mois elle était souffrante et devait garder la chambre. Malgré tous les soins affectueux dont l'entourait sa fille, avec qui elle vivait au château de Heester, la vieille dame n'a pu résister à l'hiver. « Moederke » Vervaeck était bien connue dans toute la Flandre, surtout depuis la visite que lui rendit le roi Léopold III, le mardi 18 mai 1917, visite marquée d'un incident charmant. Le voyage du souverain dans le sud de la Flandre se termina, en effet, d'une façon inattendue à Heester, dans le petit village de Heester, dans le sud de la Flandre.

M<sup>me</sup> VEULE SOPHIE VERVAECK, d'Heester-lez-Courtrai

de Heester, la voiture royale fut arrêtée par un barrage formé par la foule et le Roi fut littéralement poussé vers la cafétéria de Jager où demeuraient M<sup>me</sup> Vervaeck et sa fille. Le Roi et M<sup>me</sup> Vervaeck, dans le café, un dialogue se noua entre le Roi et la centenaire qui offrit, le plus simplement du monde, un verre de bière au souverain en déclarant qu'elle-même, elle avait vu encore gallamment se choquer chaque jour. Le photographe du village fit poser devant le café, le Roi et M<sup>me</sup> Vervaeck, puis dit au souverain d'un air important, dans le bavardage familier de l'époque : « Pas op; niet bougeren! » (Attention, ne bougez pas!). Cette anecdote fit 1<sup>er</sup> tour du pays.

M<sup>me</sup> VEULE SOPHIE VERVAECK, d'Heester-lez-Courtrai

de Heester, la voiture royale fut arrêtée par un barrage formé par la foule et le Roi fut littéralement poussé vers la cafétéria de Jager où demeuraient M<sup>me</sup> Vervaeck et sa fille. Le Roi et M<sup>me</sup> Vervaeck, dans le café, un dialogue se noua entre le Roi et la centenaire qui offrit, le plus simplement du monde, un verre de bière au souverain en déclarant qu'elle-même, elle avait vu encore gallamment se choquer chaque jour. Le photographe du village fit poser devant le café, le Roi et M<sup>me</sup> Vervaeck, puis dit au souverain d'un air important, dans le bavardage familier de l'époque : « Pas op; niet bougeren! » (Attention, ne bougez pas!). Cette anecdote fit 1<sup>er</sup> tour du pays.

M<sup>me</sup> VEULE SOPHIE VERVAECK, d'Heester-lez-Courtrai

de Heester, la voiture royale fut arrêtée par un barrage formé par la foule et le Roi fut littéralement poussé vers la cafétéria de Jager où demeuraient M<sup>me</sup> Vervaeck et sa fille. Le Roi et M<sup>me</sup> Vervaeck, dans le café, un dialogue se noua entre le Roi et la centenaire qui offrit, le plus simplement du monde, un verre de bière au souverain en déclarant qu'elle-même, elle avait vu encore gallamment se choquer chaque jour. Le photographe du village fit poser devant le café, le Roi et M<sup>me</sup> Vervaeck, puis dit au souverain d'un air important, dans le bavardage familier de l'époque : « Pas op; niet bougeren! » (Attention, ne bougez pas!). Cette anecdote fit 1<sup>er</sup> tour du pays.

M<sup>me</sup> VEULE SOPHIE VERVAECK, d'Heester-lez-Courtrai

de Heester, la voiture royale fut arrêtée par un barrage formé par la foule et le Roi fut littéralement poussé vers la cafétéria de Jager où demeuraient M<sup>me</sup> Vervaeck et sa fille. Le Roi et M<sup>me</sup> Vervaeck, dans le café, un dialogue se noua entre le Roi et la centenaire qui offrit, le plus simplement du monde, un verre de bière au souverain en déclarant qu'elle-même, elle avait vu encore gallamment se choquer chaque jour. Le photographe du village fit poser devant le café, le Roi et M<sup>me</sup> Vervaeck, puis dit au souverain d'un air important, dans le bavardage familier de l'époque : « Pas op; niet bougeren! » (Attention, ne bougez pas!). Cette anecdote fit 1<sup>er</sup> tour du pays.

M<sup>me</sup> VEULE SOPHIE VERVAECK, d'Heester-lez-Courtrai

de Heester, la voiture royale fut arrêtée par un barrage formé par la foule et